

Dossier pour cinquième renouvellement du Certificat De Compétence d'Ingénieur Professionnel - CDCIP

CDCIP N° :.....d	Identifiant :.....	Origine demande :.....
Certifié le :.....	Région d'origine :	
Code BIT :	Date de réception :	
Ingénieur en	Enregistré sous le N° :...../.....	RV5

1°) Identité du Candidat

Nom :	Prénom :
Née :	Nationalité :
Date de naissance : Lieu/département/Pays :	
Adresse domicile :	
Ville : Code postal :	
Tél : Portable : Fax : email :	

2°) Coordonnées Professionnelles

Employeur :	
Adresse Employeur :	
CP : Ville : Cedex :	
Tél : Portable : Fax : email :	
Activité (s) de l'entreprise :	Code NAF/APE :
Convention collective :	Fonction exercée :
Qualification :	Position et coef. hiérarchique :

3°) Décision de la Commission Nationale de Certification (réservé à la SNIPF)

Dossier non présenté	: le.....	le.....	le.....	le.....
Dossier ajourné	: le.....	le.....	le.....	le.....
Annulé par Candidat	: le.....			
Recours N°	: le.....			
Dérogation N°	: le.....			
Dossier rejeté	: le.....			
Certifié	: le.....	jusqu'au	(validité 3 ans- fin de mois)	
Spécialité retenue	: Ingénieur en :			
Complément de spécialité	:			
Code BIT	:	décision notifiée le :		
Observations	:			

édition du 11/02/2021

document DC27-H1-2021

annule et remplace version du 01/10/2020

Traçabilité de candidature (Page à remplir impérativement par le Candidat) (DC N° 27 - indice H - page 2/4)**A - Formation scolaire et universitaire** (initiale et continue diplômante)

Ne mentionner, dans l'ordre chronologique, **du plus ancien au plus récent, que les nouveaux diplômes et titres homologués, obtenus depuis la dernière certification.** Tous les copies des nouveaux documents, doivent être attestées conformes à l'original (voir document DC N°02). Reporter l'identification du document (ex : A*), en haut et à droite sur tous les documents joints. Il est inutile de fournir les documents déjà communiqués, lors du dossier précédent.

Année d'obtention

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

B - Carrière professionnelle (reconstitution de la totalité de la carrière)

Dans l'ordre chronologique, **de la plus ancienne à la plus récente**, mentionner les fonctions occupées, les Employeurs et les périodes. Reporter l'identification du document (ex : B*), en haut et à droite sur tous les documents joints. **Les auto-attestations ne sont pas recevables.**

Pour les professions libérales, attestations de Clients ou Donneurs d'ordres rédigées sur papier à en-tête.

FONCTIONS OCCUPEES	EMPLOYEURS Nom, sigle, activité	Périodes de mois/ans à	Durée (en années)
B1			
B2			
B3			
B4			
B5			
B6			
B7			
B8			
B9			

DF - Descriptif des fonctions (document obligatoire pour tous les candidats)**C - Références spéciales** (tous les éléments complémentaires non classables aux chapitres A et/ou B)

Ne mentionner dans l'ordre chronologique, **que les nouveaux éléments obtenus depuis la dernière certification.** Brevets, livres, exposés techniques, stages, publications, langues étrangères utilisées et niveaux, formations qualifiantes, etc. Reporter l'identification du document (ex : C*), en haut et à droite sur tous les documents joints.

Dates

C1

C2

C3

C4

C5

C6

C7

C8

C9

Sélection de la spécialité d'Ingénieur et du code BIT correspondant, souhaités par le Candidat (voir DC N° 06) :

Ingénieur encode BIT :

Ce choix, doit être en adéquation avec le contenu du dossier et la fonction d'ingénieur exercée.

À partir du jour de réception, un dossier de renouvellement ne peut dépasser un délai de gestation de trois mois.

Le certifié doit se faire renouveler avant de la date de fin de validité mentionnée sur son CDCIP précédent.

Tous les dossiers complets réceptionnés 10 jours ouvrables avant la date de la session suivante, seront présentés à la CNC.

Constitution du dossier à présenter

Après avoir pris connaissance du Règlement relatif à la demande de renouvellement de certification (DC N° 13) le dossier devra comporter obligatoirement tous les éléments suivants :

0-	Préalable : Il appartient au candidat de remplir complètement la page 2/4 de ce dossier, même si ces renseignements ont déjà été fournis dans le dossier de certification initiale. La recopie par un tiers peut entraîner une erreur préjudiciable au candidat, lui seul connaissant son parcours. De plus, le nombre important de dossiers par session, ne permet pas à la Commission Nationale de Certification, d'assumer ce travail de recopie. Le candidat doit pour chacun des chapitres A, B et C, rajouter dans l'ordre les éléments supplémentaires obtenus durant les trois années écoulées entre la certification précédente et la demande de renouvellement.
1-	Un chèque dûment établi au nom de la SNIPF Certification et couvrant les frais de dossier et de chancellerie. Le montant du chèque doit être conforme au tarif applicable à la date du retour de dossier (voir DC N° 012). Pour un dossier de renouvellement, aucun frais n'est remboursé, dans le cas d'abandon ou de rejet.
2-	Le parcours académique Mentionner au chapitre A, page 2/4, dans l'ordre chronologique du plus ancien au plus récent, que les nouveaux diplômes, obtenus depuis la dernière certification, qu'ils soient délivrés par l'Éducation Nationale et/ou l'Enseignement Supérieur, et/ou les titres Ministériels homologués. Ne sont à fournir que les attestations conformes ou les originaux des diplômes supplémentaires obtenus depuis la précédente certification.
3-	Un nouveau descriptif des fonctions justifiant l'activité durant les trois dernières années. (Se reporter au document joint DC N° 05). Ce document obligatoire pour tous les candidats, doit expliciter les fonctions d'ingénieur réalisées durant les trois années comprises entre la certification précédente et la demande de premier renouvellement.
4-	Le parcours professionnel Se reporter au document joint (DC N° 04) et mentionner au chapitre B - page 2/4, dans l'ordre chronologique de la plus ancienne à la plus récente, les attestations reconstituant la totalité de la carrière et rajouter les postes occupés durant les trois dernières années. 6.1 Pour les salariés dans des Sociétés de droit français : Les attestations employeurs certifiant que le candidat au renouvellement exerce toujours d'une manière effective, une fonction d'ingénieur ou équivalente à celle confiée généralement à un ingénieur, avec mention de la date d'entrée en fonction. 6.2 Pour les professions libérales : Deux nouvelles attestations rédigées sur papier à en-tête, de Clients ou donneurs d'ordres représentatifs attestant de la fonction d'Ingénieur, avec définition des collaborations en indiquant la nature des travaux, les dates de début et de fin. Ces documents rédigés sur papier à en-tête des donneurs d'ordres, signatures identifiables, doivent permettre de vérifier l'exercice réel du métier d'ingénieur. Ne sont à fournir que les attestations justifiant l'activité d'ingénieur durant les trois dernières années.
5-	Changement de spécialité Si le candidat a changé de spécialité, il doit justifier les nouvelles compétences et préciser ce changement dans son dossier.
6-	Références spéciales Regroupent tous les éléments complémentaires au dossier n'entrant pas dans le cadre des chapitres A ou B. Brevets d'invention, livres techniques, travaux personnels, exposé technique, publications, langues étrangères, formations continues, professionnelles ou stages qualifiants ou autres attestations, etc. Les références spéciales doivent être mentionnées dans l'ordre chronologique d'obtention des dates, au chapitre C, page 2/4. Rajouter les éléments, nouveaux obtenus durant les trois dernières années.
7-	Toutes les photocopies des nouveaux diplômes obtenus, durant les trois dernières années, doivent être attestées conformes. Se reporter au document joint (DC N° 02).
8-	Remarques Tout document établi dans une langue autre que le français, devra être accompagné de sa traduction certifiée équivalente.
IMPORTANT Le Candidat doit reconstituer la totalité de ses parcours. Chaque rubrique doit être la plus complète possible. Il faut fournir systématiquement le justificatif des documents, étayant les déclarations faites. Tout ce qui est annoncé, doit être attesté. Le dossier n'est recevable qu'à cette condition. Si les attestations exigées ne sont pas fournies, la candidature ne pourra être que rejetée. Ecrire en caractères très lisibles avec une encre noire. Pour des questions pratiques de consultation, de manipulation et de circulation, le dossier devra être rassemblé dans la présente chemise. Il est interdit d'utiliser des classeurs, pochettes, reliures spirales, reliures thermocollées, etc.	

Lettre d'engagement que le candidat doit obligatoirement signer.

(ce nouvel engagement prolonge le précédent pour une durée de 3 ans -fin de mois)

Monsieur Le Président,

Intéressé par les buts poursuivis par la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France, Conscient de mes responsabilités morales et professionnelles envers moi-même, mon employeur, mes clients et votre société. J'ai l'honneur de présenter ma candidature à la certification de ma fonction.

Après avoir pris connaissance de vos procédures et critères de Certification De Compétence d'Ingénieur Professionnel, je joins à la présente tous les documents demandés page 3/4 de ce même document. Je reconnais que tout document manquant dans mon dossier, ou non réponse de ma part, peut entraîner le rejet de ma candidature.

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude de l'ensemble des renseignements mentionnés dans ce dossier.

Je m'engage à observer l'ensemble de vos procédures, y compris leurs évolutions.

Ces dernières découlent des référentiels utilisés :

- ↳ Liste des spécialités d'ingénieurs suivant l'annexe technique COFRAC, (*accréditation 4-0010, portée disponible sur www.cofrac.fr*),
- ↳ Codification des spécialités suivant la CIP - Classification Internationale Type des Professions, gérée par le BIT- ONU
- ↳ La Norme Internationale ISO/CEI 17 024 en vigueur, sous contrôle régulier du COFRAC
- ↳ Le Métier de l'ingénieur, co-rédigé avec les IESF- Ingénieurs et Scientifiques de France (ex CNISF),
- ↳ Les Règles à respecter par le certifié et la Charte d'éthique de l'ingénieur (document DC N° 22),
- ↳ Être renouvelé avant la date de fin de validité mentionnée sur le certificat qui m'est délivré, Le dispositif de renouvellement doit être complètement effectué et validé avant la fin de validité,
- ↳ A respecter l'ensemble des conditions tarifaires indiquées sur le document DC N° 12,
- ↳ Je m'engage à informer sans délai, l'OEC des éléments qui peuvent affecter ma capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification,
- ↳ En cas de suspension ou du retrait du certificat, je ne pourrai plus faire état de ma certification, y compris sur l'ensemble de mes documents. Je serai retiré de la liste des certifiés.

A la première demande de la SNIPF, je retournerai tout document ayant trait à la certification qui pourrait m'être réclamé. J'ai conscience que tout emploi abusif ou illicite du certificat (CDCIP) m'expose aux poursuites judiciaires adéquates.

Dans le cadre normal du processus de certification, je m'engage à informer directement l'Organisme de Certification, de tout changement de spécialités, des coordonnées personnelles ou d'Employeur.

Ce nouvel engagement vient en prolongement du précédent. Ce qui implique pour le certifié d'être impérativement renouvelé avant l'expiration de la date de fin de validité mentionnée sur le Certificat De Compétence d'Ingénieur Professionnel précédent.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de réserver une suite favorable à ma proposition de candidature.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à....., le.....

Nom - Prénom

Lu et approuvé

Signature du Candidat

NB : Cette demande de certification doit être envoyée, complétée des documents nécessaires, accompagnée d'un chèque couvrant le montant des frais de dossier et de chancellerie.

Pour être présentable, tous les dossiers doivent être complets et réceptionnés au moins 10 jours ouvrables, avant une session de certification.

adresse d'expédition : SNIPF - Organisme de Certification

11 rue du Pic du Megal – 31240 L'UNION

Tél. : 05 34 50 44 03 - **courriel : snipf.certification@wanadoo.fr**

(horaire d'ouverture de 9 à 17 h - du lundi au vendredi inclus)

Permanence téléphonique en dehors des heures d'ouverture: 06 85 10 80 17

Le candidat doit conserver l'ensemble des copies des documents qui constitue ce dossier afin de faciliter les renouvellements à venir.